

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 05 Avril 2024

L'an Deux Mille Vingt-Quatre et le Cinq Avril à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Projet de travaux de restructuration et de réhabilitation de la Voie Communale de Bartaccia – Plan de Financement.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ange-François LEANDRI, Ange LARI à Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la délibération en date du 21 juillet 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration et de réhabilitation de la Voie Communale de Bartaccia,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'avec la mise en place de l'opération de Revitalisation des Territoires, la commune de Propriano met en œuvre la modernisation de son territoire et de son tissu urbain.

Une des composantes majeures de cette requalification concerne la mise à niveau du réseau routier. La première étape de cette remise à niveau, prévue en annexe à la convention d'ORT, concerne la réactualisation de la nomenclature des voies, rendue nécessaire notamment par la mise en service de la déviation de la Route Territoriale 40. Cette réactualisation est à ce jour effective et le nouveau schéma routier a été approuvé (Plan A). Il permet d'avoir une vision réaliste de la hiérarchie des voies et surtout de la nature et de l'importance des trafics (Plan B).

On constate ainsi que si la circulation de transit sur l'axe Ajaccio- Extrême sud emprunte bien la RT 40 dans sa fonction de déviation, la majeure partie du trafic de desserte emprunte le tracé de la RT402 qui constitue aussi un bouclage secondaire entre les deux extrémités de la déviation.

A partir de l'entrée sud de la ville, cet axe dessert les pôles stratégiques suivants :

- ZAE de Santa Giulia
- ZAE de Casino et Carrefour
- Parc des sports et centre culturel
- Quartiers de la commune de Viggianello : Vigna Majo et Cuparchiata etc....
- Quartiers Est de la commune de Propriano : Chioso Soprano, Vigna Majo, Mancinu, Bartaccia etc...
- Une partie des flux à partir d'Ajaccio et de l'extrême sud.

Il draine également le trafic de la RD 19 qui dessert les communes de la Rocca (Viggianello, Arbellara, Fozzano, Ste Marie Figagnella) (Plan B).

Le cumul de ces trafics aux heures de pointe et particulièrement en période estivale crée un point de saturation au carrefour dit « de Mancinu » à la rencontre des flux venant du sud, du nord et du centre-ville (plan B), ces flux étant composés de voitures particulières mais aussi de poids lourds.

Cette surfréquentation ne pourra qu'être à terme nuisible pour les aménagements programmés dans l'ORT. Elle constitue d'autre part un danger pour les piétons qui fréquentent la plage de Mancinu et les commerces de proximité

Afin de régler ce problème, la commune envisage d'utiliser l'emprise d'une voie communale existante, non aménagée à ce jour, pour créer une voie de délestage (plan C). La situation de cette voie constitue une réelle opportunité qui sans aucun doute permettra de désengorger le carrefour de Mancinu et l'entrée nord de la ville. Il permettra ainsi de fluidifier le trafic et pourra constituer un itinéraire bis en cas de fermeture temporaire de la déviation ou du tunnel.

Ce maillage est par ailleurs un aménagement complémentaire aux travaux engagés et ne pourra qu'améliorer la qualité de vie et la sécurité en facilitant les déplacements par une séparation des flux. L'estimation des travaux est de 383 507 € H.T.

Le Plan de Financement proposé est le suivant :

Organisme	Taux	Assiette	Montant
Collectivité de Corse	50%	383 507 €	191 753.50 € HT
Commune	50%	383 507 €	191 753.50 € HT
Total H.T			383 507.00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de travaux de restructuration et de réhabilitation de la Voie Communale de Bartaccia.
- **VOTE** le plan de financement proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** la demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 10.04.2024
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 12.04.2024

Fait à PROPRIANO, le 05 avril 2024

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240405-2024-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

